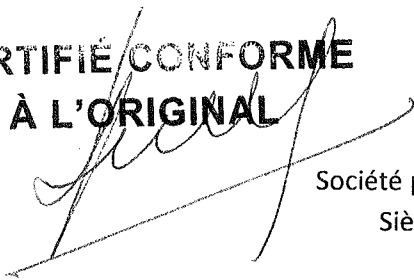


**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



SLCI PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 19 000 000 €

Siège social : 1 rue Croix Barret – 69007 LYON

391 577 608 RCS LYON

DECISION DU PRESIDENT DU 1^{er} FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 1^{er} février, M. Pierre BONNET, agissant en sa qualité de Président de la société SLCI PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 391 577 608, dont le siège social est situé 1 rue Croix Barret 69007 LYON, a arrêté la décision qui suit :

I- NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE DELEGUEE

Conformément à l'article 16-C des statuts, le Président décide de nommer une Directrice Générale Déléguée dont les conditions de mandat seront les suivantes :

Madame Virginie THOLLON-BAYEUL, née le 26 mai 1974 à BOURGOIN-JALLIEU (38), domiciliée 22 rue Paul Cazeneuve 69008 LYON, est nommée en qualité de Directrice Générale Déléguée en charge notamment des structures de promotion immobilière, de construction de maisons individuelles ou encore d'aménagement du pôle SLCI PARTICIPATIONS, pour une durée indéterminée, sauf révocation prévue par les dispositions légales et statutaires de la société SLCI PARTICIPATIONS.

Intervenant aux présentes, Madame Virginie THOLLON-BAYEUL déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Conformément aux statuts, Madame Virginie THOLLON-BAYEUL, en tant que Directrice Générale Déléguée de la société SLCI PARTICIPATIONS, dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général, soit ceux nécessaires pour représenter la société à l'égard des tiers dans les mêmes conditions légales que celles dévolues au Président, et pour assister celui-ci dans la gestion et l'administration de la société.

Indépendamment des responsabilités et pouvoirs inhérents au mandat confié au dirigeant, tels que ceux-ci définis par la loi, les statuts et qui sont attachés à la représentation légale de la société, les objectifs et missions spécifiques impartis à la Directrice Générale Déléguée seront définis annuellement avec le Directeur Général.

Enfin Madame Virginie THOLLON-BAYEUL, en tant que Directrice Générale Déléguée, est autorisée à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations à ses collaborateurs.

Madame Virginie THOLLON-BAYEUL accepte d'exercer cette fonction de Directrice Générale Déléguée de la société SLCI PARTICIPATIONS sans rémunération. Toutefois elle sera remboursée des frais engagés pour la société sur présentation des justificatifs conformément aux usages de la société.

VTB




II- Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à LYON

Le 1^{er} février 2024

LE PRESIDENT

Monsieur Pierre BONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Bonnet', written over a horizontal line.

Madame Virginie THOLLON-BAYEUL

« Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale Déléguée »

*Bon pour acceptation des fonctions de
Directrice Générale Déléguée*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Thollon-Bayeul', written in a cursive style.